

Se protéger face aux risques et aux arnaques de la vie courante

Adopter les bons réflexes

Le contexte

Fortement sollicités au quotidien par des appels réguliers, parfois intempestifs, ou par des publicités toujours plus accrocheuses et aguicheuses, les seniors peuvent être victimes d'arnaques et d'abus en tout genre.

Si les recours juridiques et administratifs existent, la meilleure protection est la prévention. Car, si le droit à la consommation protège les consommateurs des pratiques abusives, les recours sont longs, coûteux et anxiogènes.

Face à ces enjeux, nous proposons un atelier composé de 4 séances de 2 heures, visant à donner les conseils, les règles et les astuces pour se prémunir de ces situations de vie courante.

Les objectifs

Il ne s'agit pas d'apporter des conseils juridiques sur des affaires en cours ou de résoudre de situations personnelles. Nous privilégions l'approche préventive :

- Connaître ses droits,
- Savoir adopter les comportements appropriés afin d'éviter les escroqueries,
- Identifier les structures (associations de consommateur ou équivalents) qui peuvent apporter des conseils personnalisés éclairés.

Le déroulement de l'atelier

Afin de favoriser l'échange et de maintenir une ambiance conviviale tout au long de l'atelier, nous alternons des temps d'échange, des apports de connaissances, des quiz et questionnaires à choix multiples (QCM).

Séance 1 – Les achats de la vie courante

- Les dépôts de garantie
- Carte de fidélité
- Les délais de rétraction

- Les extensions de garantie
- Les dates de péremption
- Les locations ponctuelles

Séance 2 – Les services

- La banque
 - o Les fraudes à la carte bancaire
 - o Les frais bancaires
 - o La mobilité bancaire
 - o Les chèques
- La téléphonie et internet
 - o Les clauses d'engagement
 - o Les fournisseurs d'accès internet
- Les assurances
 - o La résiliation de contrat
 - o La déclaration de risque
 - o Les assurances automobiles

Séance 3 – Le démarchage, les achats en ligne

- Le démarchage
- Les emails frauduleux – l'hameçonnage
- Le piratage de compte
- Les achats en ligne

Séance 4 - Les droits civiques et le patrimoine

- Les contrats civils – protéger ses droits
- La tutelle / la curatelle
- Les prêts, cadeaux, donations
- Le testament

Intervenant(s) :

Cette intervention est animée par un intervenant ou un animateur formé par l'association.